

Pour vous qui n'êtes pas de nationalité suédoise

Aides de la Commission centrale d'aides aux études (CSN) pour les études (allocation et prêt)

Envisagez-vous, en tant qu'adulte, de faire des études en Suède ? Dans ce cas, vous pouvez demander une aide aux études, c'est-à-dire une allocation et un prêt, à la CSN. L'allocation vous est acquise, mais vous devrez rembourser le prêt. La Commission centrale d'aides aux études, CSN, est l'autorité responsable du système suédois des aides aux études. Grâce aux aides aux études, chaque personne qui veut faire des études peut le faire, quelles que soient ses origines et ses capacités économiques. Ici, vous pouvez lire la façon dont cela fonctionne pour vous qui n'êtes pas de nationalité suédoise.

Demande d'une aide aux études

Vous pouvez faire la demande d'une aide aux études sur Mina sidor (Mes pages) sur le site www.csn.se. Si vous ne voulez pas emprunter de l'argent, vous pouvez faire seulement une demande d'allocation.



Vous trouverez plus d'informations sur le site Web de la CSN : www.csn.se

Conditions particulières pour vous qui êtes ressortissant étranger

Si vous êtes ressortissant étranger, la CSN étudie tout d'abord si vous avez droit à une aide aux études suédoise. Elle vérifie, entre autres, si vous avez ou non un permis de séjour. La CSN étudie ensuite si vous remplissez les diverses conditions pour obtenir une aide aux études.

Conditions pour avoir droit à une aide suédoise aux études

Si vous avez un permis de séjour permanent (PUT) et que vous habitez en Suède, vous avez généralement droit à une aide suédoise aux études. Si vous avez obtenu de l'Office suédois des migrations un permis de séjour temporaire, du fait que vous avez le statut de réfugié ou un statut similaire, vous avez aussi généralement le droit à cette aide. Par contre, si vous êtes demandeur d'asile, vous n'avez pas droit à une aide suédoise aux études.

Si vous n'avez pas de permis de séjour permanent (PUT) ou si vous pouvez être considéré comme réfugié, il y a des règles différentes qui s'appliquent suivant que vous êtes citoyen de l'UE / EEE ou de la Suisse ou que vous avez une autre nationalité. Vous pouvez en savoir plus en lisant la fiche d'information « Svenskt studiestöd för studier i Sverige för



La fiche d'information est disponible dans différentes langues sur www.csn.se

dig som är utländsk medborgare » (Aides aux études suédoises pour des études en Suède, pour vous qui n'êtes pas de nationalité suédoise). (CSN no 4146).

Conditions nécessaires pour obtenir une aide aux études

Pour avoir droit à une aide aux études, il faut aussi

- suivre une formation qui donne droit ? une aide aux études
- étudier au moins ? 50 % du temps complet, pendant au moins trois semaines
- remplir les conditions d'âge*
- avoir réussi vos résultats d'examen (cela s'applique seulement si vous avez auparavant fait des études avec une aide aux études).

* Si vous faites des études dans l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire, par exemple dans l'éducation pour les adultes (Komvux), vous ne pouvez recevoir une aide aux études qu'à partir du semestre d'automne où vous avez atteint l'âge de 20 ans. Avant cela, vous pouvez obtenir une aide aux études de la CSN appelée studiehjälp, qui est une autre allocation. Au niveau de l'école supérieure (högskolenivå), il n'y a pas de limite d'âge inférieure. Vous pouvez obtenir une aide aux études jusque et y compris l'âge de 56 ans.

Quels sont les montants que vous pouvez obtenir comme allocation et comme prêt ?

Vous trouverez sur www.csn.se les montants que vous pouvez obtenir comme allocation et comme prêt.

Dans certaines situations, vous pouvez obtenir une allocation plus importante et emprunter un montant plus important auprès de la CSN. Vous pouvez lire ici quels sont les allocations et les prêts supplémentaires qui existent :

Allocations plus importantes

Si vous étudiez dans l'enseignement primaire ou secondaire, vous pouvez dans certains cas obtenir une part d'allocation plus importante. Pour obtenir cette allocation plus importante, vous devez remplir des conditions particulières. Si vous avez le droit à une allocation plus importante, vous la toucherez automatiquement lorsque vous ferez la demande d'une aide aux études.

Allocation supplémentaire pour enfants

Si vous avez la garde d'un enfant, vous pouvez obtenir une allocation supplémentaire. Vous pouvez l'obtenir jusqu'à et y compris la moitié de l'année calendaire où l'enfant atteint l'âge de 18 ans.

Prêt supplémentaire

Si vous avez travaillé auparavant et que vous ayez eu un revenu supérieur à une certaine limite, vous pouvez demander à bénéficier d'un prêt supplémentaire. Le prêt est fait pour faciliter la transition entre le travail et les études. Vous pouvez obtenir un prêt supplémentaire à partir de l'année où vous avez atteint l'âge de 25 ans.



Pour en savoir plus sur les différentes allocations et les conditions d'obtention, rendez-vous sur www.csn.se ou téléphonez à 0771-276 000

Prêt pour frais supplémentaires

Avez-vous des frais supplémentaires à cause de vos études, par exemple la nécessité d'habiter à deux endroits différents ou certains frais de transports ? Vous pouvez dans ce cas demander un prêt pour frais supplémentaires.

Pendant combien de temps pouvez-vous toucher une aide aux études ?

Vous ne pouvez toucher une aide aux études que pendant un temps limité. Pensez par conséquent à planifier vos études de façon à ce que votre aide aux études suffise pour toute la durée de votre formation.

Par exemple :

Au niveau de l'enseignement secondaire, vous pouvez percevoir une aide aux études pour un maximum de 80 ou 120 semaines, en fonction des études que vous avez faites auparavant. Cela correspond à environ deux ou trois ans d'aide complète aux études.

Au niveau d'une école supérieure, vous pouvez toucher au plus une aide aux études pendant 240 semaines à temps complet. Cela correspond à des études à temps complet pendant six ans.

À se rappeler pendant la durée des études

Si quelque chose change au cours de vos études, il est important que vous le signaliez à la CSN afin que vous touchiez le montant exact qui vous est dû. Un changement peut consister par exemple dans le fait que vous étudiez moins de points ou que vous n'avez plus de permis de séjour. Vous pouvez nous le signaler dans Mina sidor (Mes pages) ou nous contacter d'une autre façon.

Signalez-nous aussi si vous êtes malade ou si vous avez besoin de rester à la maison pour vous occuper d'un enfant ou d'un proche - de préférence dès le premier jour d'absence. Dans ce cas, vous pouvez conserver votre aide aux études sans que les semaines soient comptées comme utilisées et en outre cela diminue l'exigence de résultats aux études.



Signalez la maladie à l'Agence nationale de la sécurité sociale (Försäkringskassan) et les soins à un enfant à la CSN

Remboursement

L'argent que vous avez emprunté à la CSN, vous devez bien sûr le rembourser - que vous viviez toujours en Suède ou non. Vous devez commencer habituellement à rembourser, au plus tôt, six mois après que vous ayez reçu votre dernière aide aux études de la CSN. Le montant que vous devrez rembourser chaque année dépend entre autres du montant que vous avez emprunté, de la durée que vous devrez payer pour votre prêt et du taux de l'intérêt.

Mais, il existe une limite pour la durée Vous remboursez votre prêt sur une durée maximale de 25 ans et il doit être complètement amorti lorsque vous avez atteint l'âge de 60 ans. Habituellement, vous remboursez un peu moins au début et un peu plus à la fin. Vous pouvez, bien entendu, rembourser plus rapidement si vous le désirez, c'est vous qui décidez.

Si vous avez des difficultés à rembourser, par exemple si votre revenu diminue, vous pouvez demander à rembourser moins pendant une certaine période. La CSN examine votre demande et décide si vous avez le droit de rembourser moins.

Pensez à veiller à ce que la CSN ait toujours votre adresse exacte, vous devez y veiller.

*Vous êtes le bienvenu si vous voulez nous contacter
et si vous avez des questions à nous poser.
Bonne chance pour vos études.*